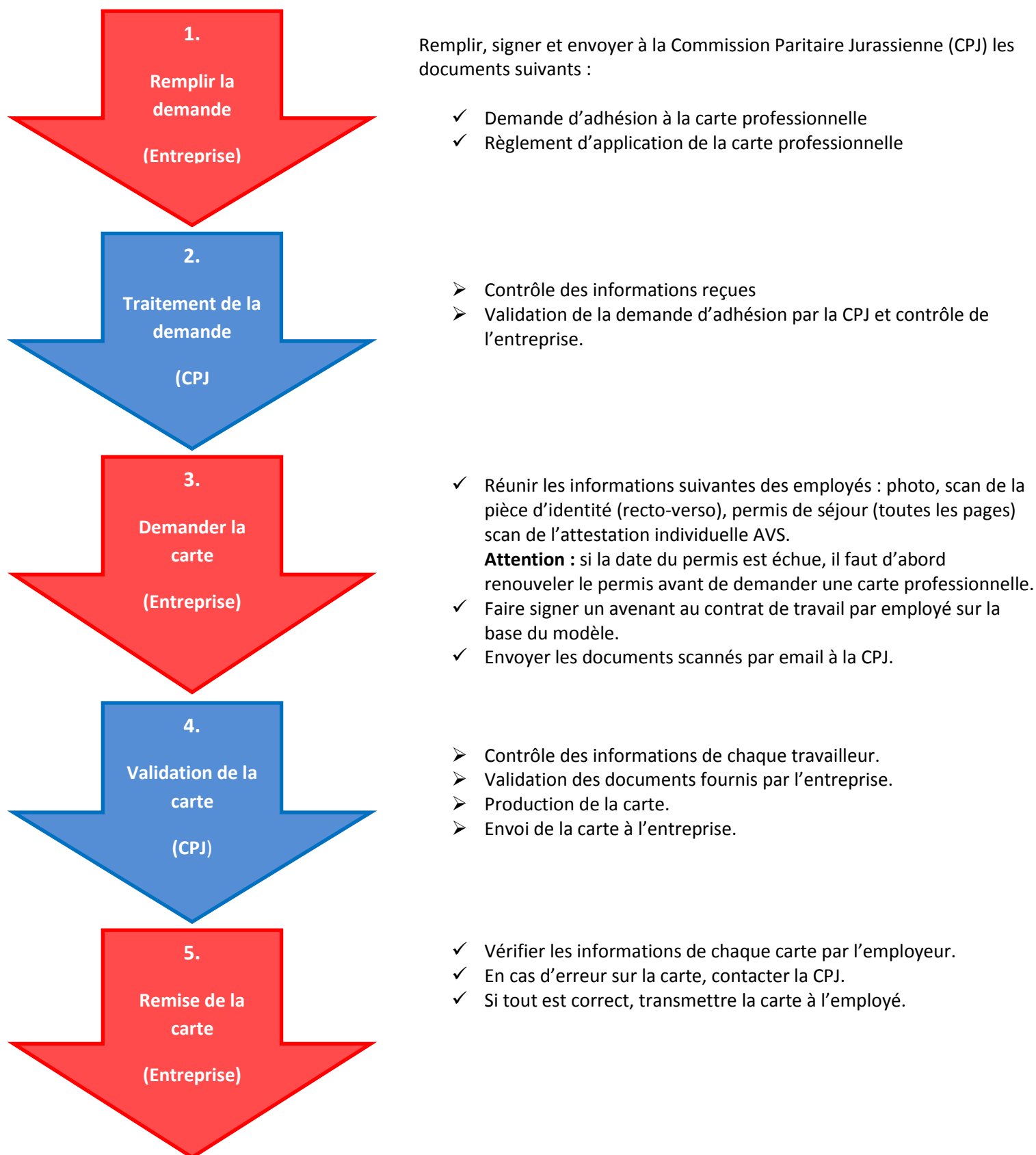


PROCESSUS D'OBTENTION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE



- Pour chaque nouvel employé, une nouvelle demande de carte doit être réalisée.
- À chaque départ d'employé, la carte de son détenteur doit être retournée à la CPJ.

Pour toute question ou demande de précision, merci de contacter le secrétariat de la CPJ, Mme Isabelle Mouhay, par téléphone au 032 465 15 78 ou par mail à info@cpjspc.ch.